

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – MARDI 28 NOVEMBRE 2017 à 20h30

Le décès subit de notre ami Pierre Saubatte, ce jeudi 30 novembre, nous plonge dans une profonde tristesse.

Conseiller municipal en 1983 et 2001, Pierre faisait partie de notre équipe municipale en 2008 et 2014.

Il était adjoint au maire lors de notre mandature de 2008 à 2014.

Très impliqué dans les affaires de la commune, jovial, efficace et travailleur, toujours prêt à rendre service,

Pierre a également porté avec professionnalisme, au niveau de l'intercommunalité, le volet social du Pays de Nay et en particulier le portage des repas.

Il va beaucoup nous manquer.

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Absents excusés :

Marie-Gabrielle Monset, procuration donnée à Patrick Moura
Georges Guilhamet, procuration donnée à Martine Bert
Jean-Jacques Claverie, procuration donnée à Marc Canton

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani et Anne-Laure Fréchou

Le Procès-verbal de la séance du **JEUDI 26 OCTOBRE 2017** est validé à l'unanimité.

1 – Attribution de subventions :

Le maire annonce qu'il reste un reliquat à distribuer au titre des subventions. Il propose d'allouer 150 € à l'association des Conscrits et 400 € à l'association La Vie Qui Gagne.

Patrick Moura demande si les associations ont fourni les documents nécessaires pour analyser les comptes. Le conseiller référent des associations, Michel Lauvaux, précise qu'il ne dispose pas de ces éléments mais qu'ils seront fournis ultérieurement.

Tous les élus votent à l'unanimité cette délibération.

2 – Décision modificative :

Pour la quatrième fois cette année, les élus doivent ajuster les montants de certains articles du budget de la commune. Dans la section de Fonctionnement c'est le compte des « rémunérations » qui est un peu court. Le maire propose de l'augmenter de 20 000 € en diminuant le poste « énergie » de 10 000 € et les « dépenses imprévues » de 10 000 €. Le premier magistrat explique qu'avec 4 personnes en maladie il a

fallu procéder à leur remplacement. **On porte ainsi à un peu plus de 500 000 € la masse salariale de la collectivité.**

De nouvelles dispositions fiscales imposent de basculer des dépenses de voirie de la section Investissement à la section Fonctionnement. Il s'agit ici de transférer la somme de 29 000 € du programme voirie 2017 sur le budget de fonctionnement.

La facture des travaux de protection des berges de l'Ouzoum s'avère plus élevée de 6 700 €. Il faut donc retirer cette somme des programmes des bâtiments communaux.

Monsieur le maire, refusant la demande de Patrick Moura de dissocier les modifications concernant le fonctionnement de celles concernant l'investissement, ce point est validé par 15 voix pour et 4 contre.

3 – Ligne de trésorerie 2018 :

Comme chaque année la collectivité doit faire face à des besoins de trésorerie immédiats. Pour l'année 2018 la Banque Postale offre des conditions plus généreuses que tous les confrères banquiers.

Les élus valident à l'unanimité la proposition d'une avance de trésorerie de 158 000 € au taux EONIA (Euro Over Night Index Average est le taux de référence quotidien des dépôts interbancaires) + 0,89%.

Le maire informe que cette année 2017 sur les 164 000 € négociés avec la Banque Postale la Mairie a utilisé 100 000 € du prêt octroyé.

4 – Ouverture de crédits 2018 :

Cette délibération votée à l'unanimité autorise le maire à entreprendre dès le début de l'année 2018 des travaux sur :

- la voirie pour un montant de : 100 000 €
- les bâtiments communaux pour : 50 000 €
- l'aménagement du champ « Rigal » pour : 150 000 €

Bien évidemment nous sommes opposés à cet investissement sur le terrain « Rigal ».

De même, nous ne comprenons pas l'affectation de la somme de 100 000 € à la voirie alors que les travaux de 2017 n'ont pas encore débuté ... et que les réfections de voirie sont désormais prises en compte par la section Fonctionnement. Mais nous ne voulons pas bloquer les travaux prévus pour l'an prochain, aussi nous avons donné notre accord pour ce point.

5 – Création de poste :

Le maire présente à l'assemblée une délibération prévoyant la création d'un poste de secrétaire général des services pour la commune à compter du 1er février 2018, en remplacement d'un poste de secrétariat.

L'agent titulaire est actuellement en arrêt maladie et susceptible de prendre sa retraite en 2019.

Le profil du nouveau poste est défini comme suit :

- Assister et conseiller les élus (aide à la prise de décision, conseils d'ordre juridique, financier ou fiscal),
- Organiser et assurer l'accueil et le service aux administrés,
- Assurer le montage et le suivi général des dossiers et des projets (subventions, marchés publics, travaux...),
- Préparer et rédiger des documents budgétaires et comptables (M14) et de procéder à leur exécution,
- Superviser la rédaction des actes d'état civil, la tenue du registre d'état civil et du fichier électoral,
- Assurer la gestion des équipements communaux (cimetière, salles communales,...),
- Préparer et rédiger des documents administratifs et techniques (suivi des demandes d'urbanisme...),
- Tenir à jour le fichier électoral et mettre en place l'organisation matérielle des élections et du recensement,
- Assurer la préparation et le suivi des réunions et des décisions du Conseil municipal,
- Gérer le secrétariat général (traitement des courriers, approvisionnement des fournitures...),

- Gérer les inscriptions relatives à l'école, superviser la facturation des services cantine et garderie,
- Assurer l'encadrement et la gestion du personnel (paye, carrière, formation, entretiens professionnels, santé au travail...), et veiller à la qualité du travail rendu,
- Animer des réunions et fédérer des projets locaux nécessitant des partenariats.
- Connaître le cadre réglementaire des actes administratifs et la réglementation juridique des collectivités locales,
- Avoir des connaissances en comptabilité publique (M14) et en marchés publics,
- Maîtriser la rédaction administrative et le statut de la fonction publique territoriale,
- Aptitudes au management d'équipes, à l'organisation des services et au pilotage de l'activité,
- Maîtriser l'outil informatique et les logiciels spécifiques : Cosoluce, etc.
- Expérience sur des fonctions équivalentes souhaitée.
- Disponibilité, adaptabilité, polyvalence, rigueur et écoute active,
- Capacité d'analyse et de synthèse,
- Pic d'activité liés aux échéances budgétaires et aux différents projets,
- Devoir de réserve et sens du service public,
- Être autonome et organisé(e),
- Encadrement d'une équipe de 14 agents / Fonctions assurées en binôme avec un adjoint administratif.

Michel Aurignac alerte le maire sur le travail important que devra assumer cette recrue auquel il faut ajouter les tâches courantes de l'agent absent pour maladie. Le maire précise à l'assemblée que cette fiche de poste ne constitue que les connaissances requises pour l'emploi.

Patrick Moura fait remarquer qu'à la reprise du travail de Catherine Gosseume, cela va faire un doublon et un surcoût de salaire pour les finances.

Le maire réplique que le budget 2018 sera prévu en conséquence et selon ses estimations, il faudra ajouter 36 000 €. De plus, Mme Gosseume qui pourra faire valoir ses droits à la retraite mi-2019 aura le temps de passer les consignes à son (sa) remplaçant(e).

Patrick Moura soutient que l'embauche de ce nouveau fonctionnaire va porter à 4 le nombre d'employés administratifs.

Le maire l'informe alors que l'emploi de Mme Fréchou se terminera dès l'arrivée du chef de service, ramenant ainsi l'effectif au chiffre actuel de 3 agents.

Patrick Moura rappelle aux conseillers municipaux un fâcheux précédent, vécu par les plus anciens lors de l'embauche en 2005 d'un attaché territorial qui avait travaillé avant tout pour sa campagne présidentielle au lieu de se consacrer au village d'ASSON.

Cette délibération est acceptée par 15 voix pour et 4 contre.

Les élus de la minorité sont contre ce projet car ils estiment :

- *qu'il est prématuré et risqué financièrement (deux salaires à payer si l'agent reprend son activité et ne fait pas valoir ses droits à la retraite en 2019),*
- *que cette nouvelle restructuration aura pour conséquence une gestion très administrative de toutes les fonctions déchargeant ainsi le maire et ses adjoints. **Or, l'accompagnement et l'appui aux agents et aux administrés font partie du rôle du maire et des adjoints ; c'est également pour cela que des indemnités d'élus leur sont versées,***
- *que le profil du poste actuel suffirait,*
- *que la Communauté de Communes du Pays de Nay prend de plus en plus de compétences, diminuant ainsi la charge de travail des mairies.*

L'embauche aujourd'hui d'un secrétaire général est un non-sens, sauf si le projet à terme est d'avoir un directeur général des services à la mairie d'Asson !

Le point sur l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonie rue de Labat a été retiré de l'ordre du jour. Le maire avec l'accord du conseil municipal a rajouté 2 points :

6– Attribution de marché :

Le 15 novembre 2017 la commission d'ouverture des plis s'est réunie pour attribuer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du terrain « Rigal ».

Le cabinet d'architecte Morel Delaigue a obtenu le gain du marché face à trois confrères. La rémunération de ce paysagiste sera de 6,2% du montant du marché.

La délibération est acceptée par 15 voix pour et 4 contre.

Notre vote négatif se justifie toujours par l'inutilité de ce chantier et surtout son coût : 150 000 € pour l'achat du terrain auquel il faudra ajouter 340 000 € (prévisionnel d'aménagement) et donc les frais annexes.

7 – Vente de bois :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le tarif 2016 pour la coupe de bois.

En accord avec la commune d'Arthez-d'Asson le montant de 150 € la coupe est validé.

Les candidats bucherons devront s'inscrire au secrétariat de la mairie.

Questions Diverses

- Patrick Moura attire à nouveau l'attention du maire sur l'exaspération de riverains, victimes des nuisances sonores provoquées par les bus stationnés au Quartier Lasgrabes. Initialement la zone de stationnement des autocars se situait sur le parking municipal, mais pour des raisons de commodité les chauffeurs se sont installés sur la rue du Stade. Le maire va prévenir la société de transport, il confirme également l'extension du terrain de pétanque.

- Patrick Moura fait remarquer au maire que le 30 Novembre 2017 constitue l'échéance du mandat de réalisation de la SEPA pour la ZAC de la Bastide. Le maire confirme cette échéance, et il prévoit pour le prochain conseil municipal une prolongation de ce contrat.

- La distribution annuelle des sacs poubelles se déroulera les 9 et 16 décembre prochains.

- Le maire annonce que l'association PAIS a renoncé à l'offre de la mairie (conseil municipal du 26 Octobre 2017) pour la location du local d'accueil téléphonique pour la prise de rendez-vous auprès des médecins locaux.

Contactés par nos soins le groupement des médecins confirme que la proposition du local dans les anciennes usines Calonge ne leur convenait pas. Ils souhaitaient unanimement disposer d'un bureau dans l'actuel cabinet médical. Cette demande n'avait pas été rapportée dans ces termes par le maire lors du conseil municipal du mois d'Octobre et n'a pas eu de suite. Par conséquent l'accueil téléphonique se fera à Nay.

La séance est levée à 21heures 35

Les rédacteurs.